Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_174-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi treize octobre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL, Caroline FERRASSON.

Représentés (4) : Virginie RIOT pouvoir à Loïc DE COURLON, Véronique SALZE-LOZAC'H pouvoir à Philippe ROULLE, Armelle NOEL pouvoir à Sophie GUYON, Grégoire BOUREL pouvoir à Gabin JUBAULT.

Madame Nathalie HAMON a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°174-2026
Personnel municipal : création d'un poste de chargé(e) de communication et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Bertrand ROBINET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

L'assemblée est informée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En cas de création ou suppression d'un poste le tableau des effectifs est modifié.

Ce document constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Afin de structurer et développer la communication de la collectivité, il est proposé de créer un poste permanent à temps complet de chargé de communication.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_174-DE

Pour cela, il est nécessaire de créer l'emploi correspondant*, à savoir :

Cadre d'emploi	Grade	Quotité horaire	Nombre de poste à créer	Echelle indiciaire	Motif
Adjoint administratif territorial Ou Rédacteur territorial	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif 1ère classe, rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe	Temps complet (35/35ème)	1	B ou C	Création de poste

**cadre d'emploi et grade selon le candidat retenu*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : Françoise RIOU, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE) décide de :

- ***CREER** un poste permanent de Chargé(e) de communication relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial ou de rédacteur territorial, à temps complet ;*
- ***MODIFIER** le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :*

Cadre d'emploi	Grade	Quotité horaire	Nombre de poste à créer	Echelle indiciaire	Motif
Adjoint administratif territorial Ou Rédacteur territorial	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif 1ère classe, rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe	Temps complet (35/35ème)	1	B ou C	Création de poste

- ***AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)